



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante et unième session

Madrid, 2-9 décembre 2019

Point 13 c) de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

**Programme stratégique de Poznan sur le transfert
de technologies**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies qui figurent dans le rapport que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a soumis à la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session¹ et il a pris note des difficultés signalées dans ce domaine et des enseignements tirés de l'expérience.
2. Le SBI s'est également félicité de l'appui que le FEM continuait d'apporter à la mise au point et au transfert de technologies, au vu de l'approbation par le Conseil du FEM de huit projets comportant des éléments de transfert de technologies aux fins de l'atténuation des changements climatiques et de 18 projets d'adaptation pendant la période couverte par le rapport du FEM.
3. Le SBI a également constaté avec satisfaction que le Conseil du FEM avait approuvé la quatrième phase du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, dans le cadre duquel un appui était fourni à 15 pays les moins avancés (PMA) et petits États insulaires en développement (PEID) pour qu'ils réalisent ou mettent à jour leurs évaluations. Il a relevé que certains PMA et PEID n'avaient pas été inclus dans cette quatrième phase.
4. Le SBI a souligné qu'il importait d'exécuter les plans d'action résultant du processus d'évaluation des besoins technologiques et a encouragé les Parties à envisager d'utiliser le Système transparent d'allocation des ressources pour appliquer les résultats des évaluations des besoins technologiques et les plans d'action correspondants.
5. Le SBI a pris note des progrès des activités que le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) avait menées au niveau mondial avec l'appui du FEM, des difficultés rencontrées et des enseignements à retenir, et il les a examinés.
6. Le SBI s'est félicité que le CRTC et les centres régionaux pilotes pour le transfert et le financement des technologies climatiques, qui bénéficient de l'appui du FEM, poursuivent leur collaboration, et il a encouragé le CRTC à se concerter avec le FEM et les

¹ FCCC/CP/2019/5, annexe, partie III.4.



banques multilatérales de développement concernées pour trouver des moyens de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience.

7. Le SBI a pris note avec intérêt des informations fournies par le Comité exécutif de la technologie (CET) et le CRTC dans leur rapport annuel commun pour 2019² quant à la manière dont ils donneront suite aux messages importants et aux recommandations pertinentes figurant dans le rapport du CET sur l'évaluation actualisée du programme stratégique de Poznan³.

8. Le SBI a invité le CET et le CRTC à faire figurer dans leur rapport annuel commun pour 2020 des informations sur les résultats des activités qu'ils auront exécutées pour donner suite aux recommandations pertinentes du rapport d'évaluation mentionné au paragraphe 7.

9. Le SBI a recommandé que la Conférence des Parties invite le FEM à envisager :

a) D'étudier les moyens d'inclure dans la quatrième phase du projet mondial sur les évaluations des besoins technologiques les PMA et les PEID qui n'ont jamais entrepris une telle évaluation et qui n'ont pas été inclus dans cette phase ;

b) De donner suite aux recommandations pertinentes figurant dans le rapport d'évaluation mentionné au paragraphe 7, dans le cadre de son mandat et de ses modalités opérationnelles.

10. Le SBI a invité les autres parties prenantes, y compris les banques régionales de développement, à examiner les recommandations pertinentes figurant dans le rapport d'évaluation mentionné au paragraphe 7.

² FCCC/SB/2019/4.

³ FCCC/SBI/2019/7.